



Les 25 lauréats du prix des Meilleurs PER 2026, à Paris, le 22 septembre.

FINANCER SA RETRAITE



Alors que le régime par répartition peine à se financer et que des réformes se profilent, les Français se ruent vers les plans d'épargne retraite (PER) pour compléter leurs revenus. Challenges a labellisé les 25 meilleures offres et détaille les bonnes stratégies à déployer.

**UNE DOSE DE
CAPITALISATION
S'IMPOSE**
P. 72

**LES
MEILLEURS
PER 2026**
P. 78

**SEPT PIÈGES
À ÉVITER AVANT
DE SOUSCRIRE**
P. 84

**BIEN CALCULER
SON COMPLÈMENT
DE REVENUS**
P. 88

**LOUER POUR
AMÉLIORER
SA PENSION**
P. 90

**PROFITER
DES AVANTAGES DE
L'ASSURANCE-VIE**
P. 92

DOSSIER COORDONNÉ PAR PASCALE BESSÉS-BOUMARD ET DAMIEN PELÉ

La capitalisation s'impose en complément aux retraites

L'avenir dégradé du régime par répartition a poussé les Français vers le PER, au succès fulgurant. Une nouvelle approche qui anime le débat public et induit de nouvelles stratégies pour les salariés et les indépendants.



Ludovic Martin/AFIP

Cela fait un petit moment que le sujet des retraites est brûlant en France. Au rythme des différents projets de réformes, de celles déjà effectives, mais aussi de leur financement ou de la contribution des retraités pour réduire le colossal déficit budgétaire français. La semaine dernière encore, ce thème était largement évoqué dans nos colonnes (*lire Challenges du 1^{er} octobre*). Jean-Pierre Farandou, le ministre du Travail et des Solidarités, est aux premières loges pour présenter d'éventuels amendements au système actuel, après la suspension de la réforme intervenue en 2025, suspension présentée comme « provisoire ». Au menu des options qui

fâchent : gel des pensions, révision de l'abattement de 10% réservé aux retraités, report de l'âge légal de départ à 64 ou 65 ans... C'est dans ce contexte que la retraite par capitalisation se retrouve au centre des réflexions de bon nombre de responsables politiques, mais aussi de la société civile et des milieux financiers. Si, d'une manière générale, nul ne va jusqu'à remettre en question la légitimité du système par répartition – imaginé dès les années 1930 par le Front populaire et mis en place en France juste après la Seconde Guerre mondiale, en 1945 –, des voix toujours plus nombreuses se font entendre pour promouvoir un financement privé par le biais d'une épargne individuelle. En

Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail, à l'Élysée, le 1^{er} octobre. Pour équilibrer un régime déficitaire, le gouvernement étudie les pistes d'un gel des pensions et d'une révision de l'abattement de 10% réservé aux retraités.

allant pour beaucoup jusqu'à la mise en place d'un mécanisme qui associerait une telle individualisation au régime de répartition actuel.

« Pas d'autre solution »

Et pour cause. Les chiffres et les études prospectives le démontrent : compte tenu de l'évolution démographique de la France et de l'allongement de la durée de vie, les caisses de l'État ne seront plus capables d'assurer cette charge en totalité. En 2025, quelque 422 milliards d'euros ont été versés au titre des retraites, soit 14,1% du PIB et 24,3% des dépenses publiques, selon les données du Conseil d'orientation des retraites (COR). « *La trajectoire financière est préoccupante à court terme, alarmante au-delà de 2045* », a notamment alerté Jean-Jacques Marette, membre du COR lors d'un récent colloque organisé par la Caisse des Dépôts (CDC). Éric Lombard, ex-ministre de l'Économie et ancien directeur général de ce bras financier de l'État, a une idée pour tenter de retrouver un début d'équilibre : il propose d'allouer la moitié des actifs de l'Agence des participations de l'État (APE), qui gère les avoirs publics, au Fonds de réserve des retraites (FRR). Soit 100 milliards d'euros. Celui-ci est actuellement à la tête de 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont le portefeuille affiche depuis 2004 une performance de +150%.

Alors que la thématique de la retraite sera sûrement au centre des propositions de tous les candidats à l'élection présidentielle de 2027 pour proposer les réformes qui s'imposent, Jean-François Copé, ancien ministre et aujourd'hui avocat, n'y est ►►►

Vieillesse dorée.

Pensez à votre retraite avec MATLA, notre plan d'épargne retraite individuel, à moins de 1,1% de frais tout compris en gestion pilotée*. Et moins de frais, c'est plus de capital pour vous.



CE PRODUIT PRÉSENTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Télécharger
l'application:



Document non contractuel à caractère publicitaire.

*Incluant les frais annuels de gestion précisés dans la Notice d'information du contrat MATLA. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la note/notice d'information du contrat. MATLA est un contrat d'assurance collective sur la vie, souscrit dans le cadre du Plan Épargne Retraite individuel de type multisupport, commercialisé par Boursorama en sa qualité d'intermédiaire en assurances, et conçu par Oradéa Vie (groupe Société Générale), entreprise régie par le Code des assurances. En Gestion Pilotage Horizon Retraite, les portefeuilles modèles d'allocation d'actifs sont fournis par BlackRock Netherlands B.V (« BlackRock »), en tant que conseiller en allocation d'actifs. Les allocations d'actifs de BlackRock ne constituent pas un conseil en investissement ou une recommandation. Boursorama est immatriculée auprès de l'organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 916 (orias.fr) en tant que courtier en assurance. **BUZZMAN** BOURSORAMA – Société Anonyme au capital de 53 576 889,20 € – RCS Nanterre 351 058 151 – TVA 69 351 058 151 – 44, rue Traversière 92100 Boulogne-Billancourt.

►►► pas allée par quatre chemins lors du même colloque de la CDC : « *Il n'y a pas d'autre solution que la capitalisation. Il faut sortir de l'idéologie, et cette forme de financement de la retraite doit être rapidement votée par ordonnance.* »

Nombreux produits

Derrière ce terme générique de capitalisation, il y a une réalité qui peut se décliner sous différentes formes et plusieurs canaux de financement, avec d'un côté la constitution d'une épargne individuelle et de l'autre un fonctionnement collectif, en partie pris en charge par l'entreprise dans le cadre de l'épargne salariale. « *Actuellement, 40% de la population française est déjà couverte par la capitalisation collective* », lance Christophe Bories, chef du service du financement de l'économie au Trésor, à Bercy. Dans celle-ci, on retrouve notamment le Pero, le PER d'entreprise obligatoire, successeur des anciens contrats article 83, ou encore l'ancien Perco (plan d'épargne pour la retraite collectif), lorsqu'il prévoit une sortie obligatoire ou optionnelle en rente viagère. Concernant ceux qui décident de se constituer une retraite par leur propre moyen – ils sont de plus en plus nombreux –, l'arrivée du PER individuel en 2019 a constitué un véritable tournant pour l'essor de la capitalisation. « *Et ce, d'autant plus que la jeune génération a véritablement décidé de prendre en main la préparation de sa retraite en ayant bien conscience des failles de la retraite par répartition* », assure Sé-



Quentin Houdas pour Challenges

“ **Ayant bien conscience des failles du régime par répartition, la jeune génération a véritablement décidé de prendre en main la préparation de sa retraite.** ”

SÉVERINE TOURTOIS,
directrice épargne-retraite individuelle
de Crédit agricole Assurances.

verine Tourtois, directrice épargne retraite individuelle de Crédit agricole Assurances.

Une minirévolution que les financiers, assureurs en tête, ont bien identifiée. Ils proposent aujourd'hui un grand nombre de ces produits à l'ensemble de leur clientèle. Ce type de placement trouve dorénavant toute sa place dans les portefeuilles, au côté de l'assurance-vie, auprès des épargnants soucieux de se constituer un revenu additionnel le moment venu. Deux outils jugés complémentaires et non pas concurrents, l'un s'adressant plutôt à des personnes acceptant de geler un long moment leur épargne – le PER est bloqué jusqu'à la retraite sauf pour acquérir sa résidence principale –, l'autre s'inscrivant dans une stratégie patrimoniale plus dynamique – l'assurance-vie est complètement liquide, dès le début, contrairement à certaines idées reçues. Depuis le 1^{er} janvier 2026, le PER a toutefois subi quelques ajustements notables dans son fonctionnement. Tout d'abord, les versements effec-

tués après les 70 ans du souscripteur ne sont plus déductibles des revenus. Le motif avancé par le législateur était d'éviter l'optimisation fiscale, puisqu'à cet âge, les détenteurs sont censés utiliser leur épargne-retraite et non continuer à l'accumuler en profitant d'une réduction d'impôt. « *Mais j'ai des clients avocats ou médecins libéraux toujours en activité au-delà de 70 ans et qui pourraient donc légitimement avoir droit à la déduction* », peste un conseiller en gestion de patrimoine.

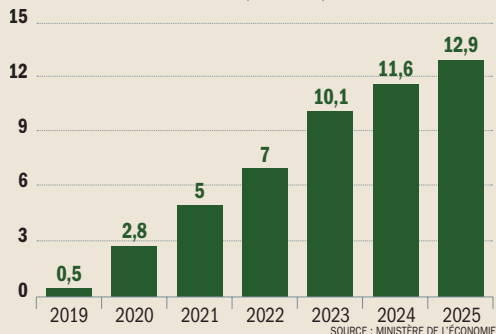
Autre coup de rabot fiscal mis en place par la loi de finances 2026 : contrairement à l'assurance-vie, le PER a subi la hausse de 1,4 point des prélèvements sociaux cette année, qui passent ainsi de 17,2% à 18,6%. « *C'est toujours le risque des produits d'épargne long terme : tant qu'on n'est pas arrivé au bout, on ne sait pas quelle fiscalité sera finalement appliquée* », lance David Farcy, fondateur du cabinet de conseil Périclès.

PER plus attractif

La dernière nouveauté est en revanche favorable aux épargnants. Les sommes versées sur un PER sont déductibles des revenus imposables dans la limite d'un plafond fixé pour chaque membre du foyer fiscal, à savoir 10% des revenus de l'année précédente, avec un plafond de 38 448 euros pour les salariés et de 88 911 euros pour les travailleurs non salariés. Mais si ce plafond n'est pas atteint, le solde était jusqu'à présent reportable sur les trois années qui suivent. Cette année, la durée de report des plafonds de déduction non utilisés a été allongée à cinq ans, mais de manière non rétroactive. En clair, le solde non utilisé cette année pourra être utilisé par les épargnants jusqu'en 2031 au lieu de 2029. De quoi rendre ce produit plus attractif à l'avenir et inciter de plus en plus de Français à y souscrire pour assurer la pérennité du système de retraites. C'est avec l'ambition de mettre en lumière les meilleurs d'entre eux que *Challenges*, en partenariat avec Financial Studies, publie sa sixième édition des Meilleurs PER (*lire page 78*). **Pascale Besses-Boumard et Damien Pelé** ►

Engouement massif

► Nombre de titulaires d'un PER (en millions)



Le PER a attiré des millions d'épargnants depuis sa création et trouve toute sa place dans les portefeuilles, au côté de l'assurance-vie.

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE.

NOUVEAU
PLAN
D'ÉPARGNE
RETRAITE

J'AI SIGNÉ POUR ÇA.

ÉPARGNE • RETRAITE • SANTÉ • PRÉVOYANCE



Image générée par l'IA

AVEC MON PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE, JE PRÉPARE DEMAIN
TOUT EN PROFITANT D'AVANTAGES FISCAUX AUJOURD'HUI.



Prenez rendez-vous
dès maintenant
avec nos conseillers



**AG2R
LA MONDIALE**

Message à caractère publicitaire. AG2R, GIE régi par les articles L. 251-1 et suivants du Code de commerce, SIREN 801.947.052, immatriculé à l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance sous le numéro 13.003.650 (orias.fr). Siège social : 14-16 bd Malesherbes 75008 Paris. LA MONDIALE GROUPE, GIE régi par les articles L. 251-1 et suivants du Code de commerce, SIREN 445.331.192, immatriculé à l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance sous le numéro 24.006.019 (orias.fr). Siège social : 32 av. Emile Zola 59370 Mons-en-Barœul.

Avantages fiscaux dans les limites prévues par la réglementation.

Tout investissement en matière d'épargne et retraite comporte des risques, y compris le risque de perte en capital.

NE VOUS LAISSEZ PAS SURPRENDRE PAR VOTRE RETRAITE !

4 %* DE TAUX DE RENDEMENT
SUR LE FONDS EN EUROS EN 2025

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements à venir.

JUSQU'À 10 %
DE VOS REVENUS DÉFISCALISÉS

Avantages accordés sous certaines conditions.

Souscrivez au plan d'épargne retraite individuel LFM PER'FORM (PERIN)* de La France Mutualiste.

La France Mutualiste
Épargne - Retraite
Groupe malakoff humanis

Votre argent,
il suffit d'en
parler



* Plan d'épargne retraite individuel LFM PER'FORM (PERIN). Taux de rendement 4% net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat en 2025.

** Distinctions valables un an attribuées par les magazines Le Revenu et Challenges selon leurs propres critères.

*** Marque de garantie "Relation Client 100% France" délivrée en 2025 par l'AFRC et Service France Garanti.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).



CONTACTEZ-NOUS
AU 09 78 45 58 61

COMMENT DOUBLER SON CAPITAL GRÂCE AU PER DE LA FRANCE MUTUALISTE ?

Parmi les plus élevés du marché, les rendements du fonds en euros de La France Mutualiste ont atteint 3,50% net de frais de gestion en assurance-vie et 4% pour son Plan d'épargne retraite (PER). Loin d'être abstraits, ces rendements, hérités de 130 années d'expérience, ont un impact majeur sur l'épargne à long terme de ses adhérents.

Les taux de rendement passés ne préjugent pas des taux de rendement à venir

OBJECTIF : 500 EUROS/MOIS DE COMPLÉMENT DE RETRAITE

Pour l'illustrer, prenons l'exemple de ce couple de quadragénaires (lui, 42 ans, et elle, 44 ans) dont le revenu annuel s'élève à 75 000 euros, et disposant déjà d'une épargne de précaution composée de 10 000 euros placés sur un Livret A et de 15 000 euros en assurance-vie (Fonds eu euros). Le premier décide d'ouvrir un PER* afin de pouvoir bénéficier d'un complément de revenus d'environ 500 euros par mois, lors de leur passage à la retraite, à 64 ans.

UNE GESTION PILOTÉE

Ayant une appétence au risque moyenne, ceux-ci optent pour une gestion pilotée avec un profil équilibré combinant différentes classes d'actifs (unités de compte en actions et/ou obligations ; fonds en euros, etc). La répartition de cette allocation évoluant dans le temps, avec une diminution progressive de l'exposition aux actifs risqués à mesure que la date de liquidation du contrat approche.

DOUBLEMENT DU CAPITAL

Avec un versement initial de 3 450 euros,

suivi de versements programmés de 250 euros par mois pendant six ans, relevés à 412 euros par mois - après le remboursement du prêt de leur résidence principale - ce couple pourrait ainsi se constituer, en 22 ans, un capital de près de 197 000 euros, pour 100 000 euros de versements seulement !

GAIN FISCAL

Une performance rendue possible grâce au rendement annuel moyen de 6 % (non garanti**) sur toute la durée de leur PER, ainsi qu'un gain fiscal (dépendant du montant des versements) global de plus de 30 000 euros sur l'ensemble de l'investissement. En effet, les versements sur un PER sont déductibles des revenus d'activités imposables de l'année précédente dans la limite de 10%.

CAPITAL FRACTIONNÉ OU RENTE VIAGÈRE

À l'issue du contrat, en choisissant une sortie en capital fractionné au moment de la liquidation, ce couple bénéficiera in fine d'un complément de retraite de 656 euros brut mensuels pendant 25 ans. Mais il pourra également préférer une rente viagère mensuelle de 478 euros par an.

LA FRANCE MUTUALISTE EN CHIFFRE :

- 236 832 adhérents
- 186 conseillers mutualistes
- 58 agences sur le territoire national
- Un chiffre d'affaires de 1,06 milliard d'euros en 2025
- 10,3 milliards d'euros d'actifs

Au moment de la sortie en capital, si les versements ont été déduits, la partie correspondant aux versements effectués sera soumise à l'impôt sur le revenu (sans abattement de 10%), tandis que les intérêts générés seront soumis au prélèvement forfaitaire unique de 12,8% (ou application du barème) et aux prélèvements sociaux de 18,6%.

LE PERIN (PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL) DE LA FRANCE MUTUALISTE, EN DÉTAIL :

Mode de gestion	Minimum d'investissement à l'ouverture	Alimentation	Rendement 2025 du fonds en euros	Nombre d'unités de compte	Frais associatifs	Frais sur versement	Frais d'arbitrage	Frais de gestion
Gestion pilotée « Prudent », « Équilibré » ou « Dynamique » • Gestion libre	300 €	Versements programmés • Versements libres	4,00%***	51	25€ à régler lors de l'adhésion uniquement	Aucuns	Aucuns	0,77%/an

Retrouvez l'ensemble des frais du Plan sur le site lafrancemutualiste.fr

* Investir comporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des marchés financiers.

** Hypothèse non garantie de rendement brut de frais de gestion et de prélèvements sociaux.

*** Taux net de frais de gestion brut de prélèvements sociaux et fiscaux.

Les Meilleurs PER 2026 pour sécuriser sa pension

Une clientèle qui s'élargit, des frais en baisse, des offres à points qui émergent... Les 25 lauréats du prix remis par Challenges et Financial Studies sont confiants en l'avenir de ce produit de capitalisation pour la retraite. Notre palmarès.



Soirée des Meilleurs PER 2026 organisée par Challenges, à Paris, le 22 septembre. Pour choisir les 25 produits à labelliser, l'ensemble des PER du marché ont été scrutés selon leurs performances, les frais, la variété des supports...



Créé en octobre 2019, le PER fête ses 7 ans. L'âge de raison ? En tout cas, l'âge du succès : il a dépassé le cap des 150 milliards d'euros d'encours et frôle les 13 millions de détenteurs. « Ce placement a de beaux jours devant lui, considère Alexis Trigaut, directeur commercial vie et retraite de Corum L'Épargne. La collecte devrait continuer à progresser, mais peut-être avec de plus petits montants, du fait du rajeunissement de la clientèle. »

Attirer les jeunes

Les épargnants semblent avoir pris conscience de l'enjeu de la retraite. « Même si l'élection présidentielle introduit de l'incertitude, il est évident que la solution de la retraite par capitalisation va se développer, soutient Séverine Tourtois, directrice épargne-retraite individuelle chez Crédit agricole Assurances. Aussi bien collective qu'individuelle, puisque les Français devront se constituer eux-mêmes des revenus complémentaires à ceux du système par répartition. » Une adéquation aux besoins qui ne se limite pas « à la fiscalité, loin de constituer le seul avantage du PER, parfaitement adapté pour acquérir une épargne de long terme et complémentaire à l'assurance-vie », souligne Laurent Jourdan, directeur du développement de Société générale Assurances.

Certains des lauréats du label Meilleurs PER de Challenges sont ainsi convaincus que quelles que soient les réformes à venir, ce produit d'épargne ne sera pas remis en question. « Il est parfait pour préparer sa retraite et nous ►►►

Photos : Quentin Houddas pour Challenges

Il n'est jamais trop tôt
pour se la couler douce
plus tard.



Préparez votre retraite dès maintenant avec Fortuneo PER*

0 € de frais d'adhésion, **0 €** de frais de versements,
0 € de frais d'arbitrage et seulement **0,50 %** de frais annuels
de gestion sur les unités de compte en gestion libre.**

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.



J'aime ma banque

* Fortuneo PER est un Plan d'Épargne Retraite individuel, contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, commercialisé par Fortuneo et géré par Suravenir- Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1235000000 €. Entreprise régie par le Code des Assurances- 235 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest Cédex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.
** Voir le détail et les autres frais sur fortuneo.fr/per-plan-epargne-retraite Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros, RCS Nanterre 384 288 890, Siège social : Tour Trinity - 1 bis place de la Défense 92400 COURBEVOIE. Courtier en assurance n°ORIAS 07 008 441 - Adresse postale : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9. Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

Nos 25 contrats labellisés Meilleurs PER parmi 114 existants (suite page 82)

	NOM DU CONTRAT Établissement	FRAIS SUR VERSEMENT (en %)	FRAIS DE GESTION SUR UC (en %)	FRAIS DE GESTION DU SUPPORT EN EURO (en %)	PERFORMANCE DU FONDS EURO EN 2025 (en %)	PERFORMANCE DE LA GESTION À HORIZON (en %)					
						DÉFENSIF		ÉQUILIBRÉ		OFFENSIF	
						2025	Sur 3 ans	2025	Sur 3 ans	2025	Sur 3 ans
LES PER EN LIGNE	Bourse Direct PER Bourse Direct	0	0,65	0,8	3,4	2,26	4,87	4,33	6,85	6,67	8,62
	Cashbee PER Cashbee	0	0,8	0,8	3,55	3,98	—*	4,52	—*	6,29	—*
	Corum PERlife Corum	0	0	0,6	4,1	4,39	5,88	4,45	6,47	4,58	7,06
	Fortuneo PER Fortuneo	0	0,5	0,7	3,2	3,14	—*	6,96	—*	6,65	—*
	Linxea Spirit PER Linxea	0	0,5	2	3,08	8,28	4,47	10,82	5,56	11,85	5,75
	Lucya Abeille PER Lucya	0	0,6	0,6	2,96	4,81	6,54	8,52	10,88	9,16	12,64
	Matla BoursoBank	0	0,87	0,87	3,5	6,49	9,46	7,48	11,15	8,51	13,46
	MIF PER MIF	0	0,6	0,6	3,55	3,89	6,44	4	7,55	4,14	8,68
	PER Gedeon KaribU Gestion	0	0,75	0,75	4,75	6,68	—*	10,32	—*	13,68	—*
	Placement-direct Retraite ISR Placement-direct	0	0,5	0,6	4	1,06	7,06	1,2	9,04	1,24	9,66
	Suravenir PER Suravenir	0	0,6	0,8	3	7,32	5,49	9,86	6,54	9,62	6,55

LES PER À POINTS	NOM DU CONTRAT Établissement	VERSEMENT MINIMAL À L'OUVERTURE (en euros)	FRAIS SUR VERSEMENT (maximum, en %)	FRAIS DE GESTION DU SUPPORT EURO (en %)	FRAIS D'ARRÉRAGES SUR RENTE (en %)	PERFORMANCE DU FONDS EURO (en %)			
						2023	2024	2025	Moyenne sur trois ans
						2023	2024	2025	Moyenne sur trois ans
	Garance Sérénité Garance	50	3	0,9	0	3,5	4,5	3,5	3,83
	PER Corem UMR	50	2	0,37	1	5,01	3,62	3,94	4,19
	PER Médicis Médicis	37,5	1,5	0,5	0,5	5,61	3,74	3,48	4,28
	Préfon Retraite Préfon	21,5	1	0,7	0	2,9	3	3,2	3,03

* Contrats créés en 2024 ou 2025.

SOURCE : FINANCIAL STUDIES.

►►► *souhaitons en dynamiser la collecte*, annonce Olivier Sanson, directeur général d'Ampli Mutuelle. *Même si le climat actuel est peu propice à l'épargne bloquée, notre pays est résilient et je suis sûr qu'il décidera des réformes qui s'imposent.* » D'ailleurs, la collecte est en forte progression : 2025 a été une année faste et 2026 suit pour l'instant cette lancée. Le pouvoir d'achat en berne et la flambée du prix de l'énergie n'ont pas encore eu beaucoup de conséquences négatives : « *Quelques clients ont suspendu temporairement leurs versements programmés cet été, mais c'est un épiphénomène* », reconnaît

le patron d'un acteur en ligne qui compte sur la fin d'année, traditionnellement propice aux souscriptions. Les jeunes actifs sont les premiers visés : « *Il faut les inciter à ouvrir un PER le plus tôt possible*, ajoute Sophie Vannier, directrice générale de Generali Retraite. *D'autant plus qu'ils peuvent s'en servir pour acquérir leur résidence principale. Mais il faut ensuite les conseiller au mieux pour faire évoluer ce contrat en fonction de leurs besoins.* » Mais comment choisir parmi la centaine de produits que proposent tous les acteurs du marché ? Pour y voir plus clair, *Challenges* et son parte-

naire Financial Studies décernent chaque année depuis 2021 un label aux meilleurs d'entre eux, qu'ils soient banques de réseau, mutualistes ou acteurs en ligne. Les 25 lauréats de 2026 affichent de très belles performances, entre 35% et 40% supérieures à la moyenne sur les différents profils de gestion, et des frais moins élevés – 20% à 94% selon les couches de frais. « *Il y a toujours une hétérogénéité sur les frais, mais par le jeu de la concurrence, la tendance est à la baisse* », relève David Farcy, associé fondateur du cabinet de conseil Périclès. Quatre de nos lauréats (Société générale, Ampli Mutuelle, ►►►

INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS

DANS PER, IL Y A RETRAITE... MAIS PAS QUE !

ATOUT N°7

PASSER SON ÉPARGNE EN PILOTAGE EXPERT

Saviez-vous que le PER Médicis Multisupport permettait de viser de bonnes performances grâce à la gestion pilotée ? En confiant le pilotage à des experts financiers, vous pouvez **faire évoluer votre épargne dans le temps**, tout en restant aligné.e avec vos objectifs.

+ 9,98 % nets¹

Profil prudent

+ 14,27 % nets¹

Profil équilibré

+ 18,37 % nets¹

Profil dynamique



Plus d'informations :
www.mutuelle-medicis.com

Le PER Médicis Multisupport est un contrat d'épargne individuelle permettant d'économiser pendant la vie active pour obtenir un complément de revenus à la retraite.

1. Les performances indiquées sont basées sur un horizon de placement à 20 ans de l'âge probable de départ en retraite, pour un mode de gestion financière pilotée avec une grille Prudente, Equilibre ou Dynamique. Performances au 31/12/2025, nettes de frais de gestion et avant application des frais sur actifs prélevés sur le contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux. Elles tiennent compte des arbitrages effectués par l'assureur, en exécution de la grille choisie.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services
12-14 rue Médéric - CS 82345 - 75830 Paris cedex 17 • www.mutuelle-medicis.com.
Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 315 062 687.

 **médicis**
Votre mutuelle retraite
Groupe malakoff humanis

Nos 25 contrats labellisés Meilleurs PER parmi 114 existants (suite de la page 80)

LES PER DE RÉSEAUX	NOM DU CONTRAT Établissement	FRAIS SUR VERSEMENT (en %)	FRAIS DE GESTION SUR UC (en %)	FRAIS DE GESTION DU FONDS EN EUROS (en %)	PERFORMANCE 2025 DU FONDS EN EUROS (en %)	PERFORMANCE DE LA GESTION À HORIZON (en %)					
						DÉFENSIF		ÉQUILIBRÉ		OFFENSIF	
						2025	Sur 3 ans	2025	Sur 3 ans	2025	Sur 3 ans
	Ampli-PER Liberté Ampli Mutuelle	0	0,4	0,5	3	4,4	4,55	5,81	5,76	8,66	8,2
	LCL Retraite PER LCL *	1	0,95	0,8	2,95	7,74	6,18	9,84	7,76	11,22	8,86
	PER Acacia Société générale	0,2	0,84	0,84	3,67	7,82	8,6	8,85	9,81	9,64	10,78
	PER Assurance Retraite Crédit mutuel/CIC	2,5	0,65	0,65	2,75	4,44	5,56	6,77	9,19	8,9	12,97
	PER Individuel Harmonie Mutuelle	2,5	0,6	0,6	4	8,17	6,84	10,84	9,02	10,84	10,01
	PER La Retraite Generali	4,95	0,96	0,7	3,3	6,1	4,72	8,85	7,17	10,53	7,89
	PER Medicis Multisupport Medicis	2,9	0,75	0,75	4	10,93	8,85	15,32	11,7	18,56	13,82
	PER Perspective Crédit agricole *	1	0,8	0,8	2,95	7,72	6,18	9,8	7,75	11,22	8,86
	PERI-Bred Sélection ISR Bred	2,5	0,7	0,9	3	15,94	12,1	21,45	15,98	21,45	15,98
	Périvie UMR	2,5	0,6	0,6	4	8,17	7,01	10,84	10,57	10,84	10,57

* Nouvelle tarification au 18 octobre.

SOURCE : FINANCIAL STUDIES.

►►► L'UMR et Placement-direct) sont des habitués, puisqu'ils ont obtenu le label chaque année depuis sa création, tandis que d'autres y figurent pour la première fois, comme les acteurs en ligne Cashbee et Gedeon, qui ont lancé leurs produits retraite en 2024 et 2025. « Nous proposons aux épargnants de choisir une thématique d'investissement (technologie, impact social, environnement ou les trois réunis) en fonction de leurs convictions personnelles, avec trois profils de risque », détaille Julien Jacquemin, fondateur de Gedeon.

Autre particularité constatée cette année : les PER bancaires ont quasiment disparu, cannibalisés par les PER assurantiels qui proposent tous un fonds en euros, tandis que les

produits à points gagnent du terrain. Ils fonctionnent sur un principe différent : les versements sont convertis en points de retraite selon un barème lié à l'âge du client, garantissant une valeur de point qui ne baisse pas. « Il y a une forte demande sur ces produits, analyse Ludovic Herschlikovitz, le fondateur de notre partenaire Financial Studies. Notamment chez les plus de 50 ans, qui achètent ainsi la sécurité et la visibilité à l'approche de la retraite. »

Convaincre les femmes

Quatre PER à points ont même obtenu le label de *Challenges* cette année : Garance, Corem, Médicis et Préfon. Christian Carrega, directeur général de ce dernier, ajoute :

« Nous avons lancé une campagne à destination des femmes, car elles perçoivent une retraite en moyenne inférieure à celle des hommes et leur taux de détention d'un PER est aussi plus faible. » En tout cas, tous nos lauréats en sont convaincus, le PER a trouvé sa place, au vu de ses qualités et de sa souplesse. « L'an passé, la collecte sur nos PER individuels a progressé de plus de 20%, une dynamique qui devrait se poursuivre en 2026, assure Laurent Jourdan, de Société générale Assurances. Mais notre part de marché sur ces produits est inférieure à 3%, et notre ambition est de la porter à un niveau cohérent avec celui de l'assurance-vie, soit plus du double. » **P. B.-B. et D. P.**

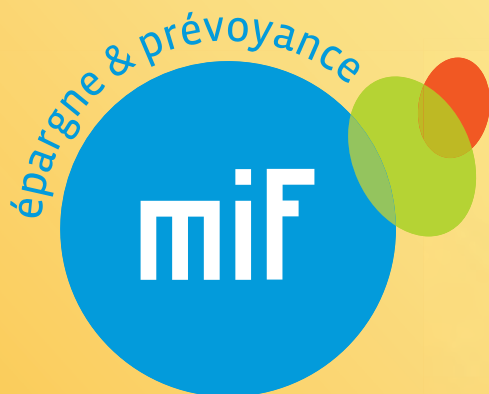
Notre méthodologie d'attribution des labels

Depuis 2021, *Challenges* et les experts de Financial Studies et de Périlès Group, cabinet spécialisé dans le conseil aux grandes compagnies d'assurances, passent au crible tous les plans d'épargne retraite du marché pour attribuer les labels Meilleurs PER. Plus d'un millier

de données ont été enregistrées, homogénéisées et pondérées selon les besoins des souscripteurs, qui varient entre ceux qui préfèrent se faire conseiller en agence dans leur banque ou chez un assureur et ceux qui choisissent un contrat en ligne. Notre étude analyse les différents frais

des PER (frais sur versement, de gestion et frais annexes), le nombre et la variété de supports financiers proposés, les options de gestion et les conditions de sortie. À noter que les produits présentant des options spécifiques (investissement en actions (investissement en actions en direct, cryptomonnaies...)

ont obtenu des points supplémentaires. Une partie de l'attribution du label dépend aussi du rendement en 2025 des fonds en euros des contrats et des performances des différents profils de gestion des PER (défensif, équilibré, offensif) sur un an et sur trois ans. ■



Mutualiste depuis 1865

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR DÉFISCALISER⁽¹⁾ EN 2026!

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
PROFIL ÉQUILIBRÉ

+ 4,52%⁽²⁾
nets servis en 2025

MIF PER Retraite

Profil de Gestion 50 % fonds en euros et
Sous Mandat : 50 % en unités de compte



Jury composé
de professionnels

LES RENDEMENTS PASSÉS NE PRÉJUGENT PAS DES RENDEMENTS FUTURS.
TOUT INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE COMPORTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Jusqu'à **400 €** offerts⁽³⁾
pour toute première adhésion
avant le 15/11/2026
(sous conditions)

Pour souscrire :

mifassur.com

09 70 15 77 77

Appel non surtaxé



décerné par

Challenge^s

Jury composé
de professionnels

MIF PER RETRAITE EST UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT D'ÉPARGNE-RETRAITE souscrit par l'ADERM (Association pour le Développement de l'Épargne Retraite Mutualiste), assuré et distribué par la MIF. (1) Selon les plafonds de déduction en vigueur. (2) Profil de la Gestion sous mandat Équilibré - Performances au 31/12 de l'année concernée, nettes de frais de gestion au titre du contrat et de la gestion sous mandat et hors prélèvements fiscaux et sociaux, calculées sur la base d'un versement net de frais de versement de 1000 € investi sur le profil au 1^{er} janvier de l'année concernée. Elles tiennent également compte des arbitrages effectués par l'assureur, en exécution du mandat choisi, et de l'attribution au 31 décembre de l'année de la participation aux bénéfices annuelle sur le fonds en euros Retraite (actif cantonné). (3) Prime (plafonnée à 400 €) versée pour toute 1^{ère} adhésion à « MIF PER Retraite » effectuée aux conditions ci-après entre le 01/08/2026 et le 15/11/2026, sous réserve de fournir l'ensemble des pièces justificatives requises pour la validation de l'adhésion. La prime dépend du montant du versement initial (hors versements programmés) versé au plan à l'adhésion : 50 € à partir de 1500 €, 100 € à partir de 5000 €, 150 € à partir de 10 000 €, 200 € à partir de 20 000 € et 400 € à partir de 40 000 €. Le versement de la prime sera effectué directement sur un compte bancaire ouvert au nom de l'adhérent sous un délai de 2 mois après validation du contrat (incluant le délai de renonciation de trente jours). Offre non cumulable avec d'autres primes.

MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)

Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10 / Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité
Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221 / Contrôlée par l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09
Document publicitaire sans valeur contractuelle. Visuel réalisé à partir d'une IA générative. Agence **comnext**



Sept pièges à éviter avant de souscrire

Avec le succès populaire, les offres se multiplient pour ces produits complexes qui peuvent vite égarer les épargnants. Il faut toujours comparer, bien calibrer son choix et si possible se faire accompagner.

Face au succès grandissant rencontré par le plan d'épargne retraite, banques, assureurs et mutuelles ont multiplié leurs offres et les formules pour y souscrire. Une aubaine pour les épargnants souhaitant se constituer un complément de revenus, au risque toutefois de se fourvoyer dans le choix du produit. Comme tout investissement financier, cette épargne-retraite possède ses propres règles et sa propre fiscalité. Mieux vaut donc en connaître toutes les subtilités afin d'éviter les erreurs avant de se lancer. Et ce, d'autant plus que le législateur vient d'introduire quelques nouveautés qu'il est indispensable d'appréhender. Nous avons ainsi identifié sept pièges qu'il est préférable d'esquiver pour espérer bénéficier de tous les atouts de cette enveloppe.

SE LAISSER AVEUGLER PAR UNE APPARENTE SIMPLICITÉ

Attention, un PER peut en cacher un autre. « C'est un produit d'épargne-retraite qui a une vitrine simple, prévient Alexandre Boutin, directeur de l'ingénierie patrimoniale à La Financière d'Orion. Mais le contenu est bien plus complexe, et cette dénomination couvre en réalité plusieurs dispositifs ayant un socle de fonctionnement commun, mais également des particularités. » PER collectif (Perco), PER obligatoire (Pero, ex-article 83) ou PER individuel ne sont pas en tous points similaires. Ce dernier est ainsi souvent de nature assurantielle, offrant un fonds en euros dont les PER d'entreprise sont dépourvus. « Le PER



2026 Morgan Ansellem

“ Il ne faut pas oublier de regarder le niveau des frais : ceux d'entrée et ceux d'arbitrage sont une première alerte quand ils sont trop élevés. On trouve d'ailleurs des PER de qualité sans droits d'entrée. ”

PATRICK THIBERGE,
président de Meilleurtaux Placement.

individuel se subdivise en deux branches, l'une pour les travailleurs non salariés (TNS) et l'autre pour les salariés ou assimilés, même si elle peut s'adresser aux TNS », ajoute Alexandre Boutin. Pour les TNS, la question se pose de savoir quel plafond de déductibilité utiliser : le général ou celui lié au statut social de TNS. Car si ces deux plafonds cohabitent, ils ne s'additionnent pas.

MAL ÉVALUER L'AVANTAGE FISCAL

L'attrait défiscalisant du PER est bien réel. « L'effet de surcapitalisation lié à l'économie d'impôt à l'entrée offre un vrai levier, même s'il y a une reprise de l'imposition au moment de la sortie », explique Alexandre Boutin. Mais il ne profite pas également à tous. « Il faut se poser la question de savoir si ce levier fiscal est réellement opérant, prévient Gauthier Haem, directeur du développement chez Yomoni. Or la déductibilité des versements sur un PER n'est pas un avantage universel. Nous considérons en général qu'il faut avoir des revenus dans la tranche marginale d'imposition de 30% pour que l'ouverture d'un PER soit justifiée. »

Un jeune épargnant a de bonnes chances de voir son taux d'imposition augmenter d'ici à la retraite, ce qui amoindrit l'avantage du report fiscal. « Un versement dans un PER n'a de sens que s'il est effectué à bon escient. Pour un épargnant dont le taux d'imposition marginal n'est que de 11%, la contrepartie de l'avantage limite l'intérêt : autant préférer l'assurance-vie », estime Alexandre Boutin.

CROIRE À LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Le PER individuel n'est pas une assurance-vie, même s'il lui ressemble par l'offre d'investissement proposée. Les cas de déblocage sont bien plus rares et souvent liés à des situations peu enviables. « Attention à disposer d'une base de liquidités suffisante avant d'ouvrir un PER individuel, même si l'on fait partie du public cible, avertit Gau- ►►►

AMPLI-PER Liberté

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POUR TNS

Qui a dit que préparer sa retraite était sans intérêt ?



Profil Dynamique
AMPLI Retraite

+8,27 %

nets de frais en 2025⁽¹⁾

0 %

de frais de dossier
et de frais sur
les versements

Déduisez jusqu'à

88 911 €⁽²⁾

de vos revenus imposables



Des frais de gestion parmi
les plus bas du marché⁽³⁾



150 € offerts
aux 150 premiers adhérents
sous certaines conditions ⁽⁴⁾



Trustpilot
★★★★★ **4,8**
25/08/2026 Excellent

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

La performance présentée est celle du profil Dynamique AMPLI Retraite. Nous attirons votre attention sur le fait que ce profil respecte une règle de sécurisation de l'épargne définie par l'assureur, et non par la réglementation. **Il existe un risque de perte en capital.**

Labels : Top d'Or aux TOP PER 2026 (ToutSurMesFinances.com) et Trophée Meilleur PER (2026) décernés par Challenges.

(1) Performances nettes annualisées, brutes de prélèvements sociaux et fiscaux, calculées pour les adhérents à plus de 10 ans de la retraite. Les montants investis sur un ou plusieurs supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont soumis à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

(2) Sous réserve de votre éligibilité et de votre disponible fiscal.

(3) Tarification la moins chère du marché des PER assurantiels en 2025, selon ToutSurMesFinances.com.

AMPLI
MUTUELLE
Libéraux & Indépendants

01 82 28 12 12

ampli.fr/per

(4) Offre valable pour toute 1^{ère} adhésion à « AMPLI-PER Liberté », du 01/10/2026 au 20/12/2026, dans la limite des stocks disponibles, sous réserve de fournir l'ensemble des pièces justificatives requises pour la validation de l'adhésion. La carte cadeau Illicod d'une valeur de 150 € sera envoyée passé le délai de renonciation, sous un délai d'un mois.

AMPLI Mutuelle (Avenir Mutuel des Professions Libérales et Indépendantes). Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. SIRET : 349 729 350 00018. Siège social : 27 boulevard Berthier, 75858 Paris CEDEX 17. Contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459, 75436 Paris CEDEX 09.

►►► thier Haem. *En cas de coup dur, on pourra se retrouver en face d'une épargne significative, mais indisponible.* » Un investisseur ne doit placer en actions que l'argent dont il n'a pas besoin : c'est encore plus vrai avec le PER.

SOUS-ESTIMER LE NIVEAU DES FRAIS

Entre les différents types de contrat, les diverses modalités de sortie et la grande variété d'offres qui peuvent être nichées dans cette enveloppe, le PER est un produit éminemment complexe. Une usine à gaz... et parfois à frais. « *Il ne faut pas oublier de regarder le niveau des frais, prévient Patrick Thiberge, président de Meilleurtaux Placement. Ceux d'entrée et ceux d'arbitrage sont une première alerte quand ils sont trop élevés. On trouve d'ailleurs des PER de qualité sans droits d'entrée. Il y a ensuite les frais du contrat, correspondant souvent à 1% par an du montant placé en unités de comptes. Sur une durée de vie de trente ans, la différence avec des contrats où les frais sont seulement de 0,5%, comme le nôtre, peut engendrer plusieurs milliers d'euros de manque à gagner.* »

Attention aussi à l'éventuel empilement des frais sur certaines options, telles que la gestion à horizon ou les mandats de gestion, sans parler des frais d'arrérage. Certes, ceux-ci ne seront prélevés qu'en cas de sortie en rente viagère, laquelle ne sera peut-être pas privilégiée, mais sur la durée de vie du contrat, beaucoup de choses peuvent changer.

CONFONDRE UN PER AVEC UN PEL 2.0

L'achat de la résidence principale est le seul cas de déblocage réjouissant d'un PER. Cette possibilité laissée par le législateur est pertinente, mais le risque consiste à faire croire à l'épargnant que le PER est une sorte de plan d'épargne logement amélioré, idéal pour préparer une acquisition immobilière. Erreur ! « *Un déblocage du PER pour l'achat de la résidence principale fait repasser par la case impôt* », rappelle Gauthier Haem. Contrairement au PEL, un tel apport coûte cher fiscalement. À cela peuvent s'ajouter quelques soucis d'ordre pratique.



« *Il s'agit d'un produit d'épargne-retraite qui a une vitrine simple. Mais le contenu est bien plus complexe, et cette dénomination couvre en réalité plusieurs dispositifs ayant un socle de fonctionnement commun, mais également des particularités.* »

ALEXANDRE BOUTIN,
directeur de l'ingénierie patrimoniale
à La Financière d'Orion.

« *Sur le PER, le processus de mise à disposition des fonds en cas de déblocage est souvent moins industrialisé chez les assureurs que la mise à disposition pour cause de liquidation, prévient Gauthier Haem. Cela peut donc prendre du temps.* » L'épargnant doit mobiliser son assureur dès la signature du compromis : le délai de trois mois pour finaliser l'achat ne sera pas forcément de trop pour prendre connaissance des pièces justificatives à fournir et obtenir l'argent.

SE LIMITER AUX OFFRES DE PRODUITS MAISON

Même averti, un investisseur utilisera rarement tous les supports disponibles au sein de son PER. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'en préoccuper. « *La richesse des unités de comptes est un facteur important. Trop de contrats sont cantonnés aux gammes maison d'une banque, regrette Patrick Thiberge. Mieux vaut privilégier les offres en architecture ouverte intégrant des ETF [fonds indiciels cotés], du private equity, des produits structurés*

et de l'immobilier. » Les ETF sont effectivement des outils idéaux pour réduire l'impact des coûts, surtout sur une longue durée, tandis que les produits illiquides se prêtent bien au PER. « *Il ne faut pas oublier de regarder le rendement du fonds en euros, ajoute l'expert. Il est supérieur à 3% sur le contrat que nous proposons.* » Certes, sur un contrat destiné au long terme, tel que le PER, il n'est pas recommandé d'en faire le support central. Tout dépend de l'aversion au risque des épargnants, et quand les marchés sont hautement valorisés, comme en ce moment, le fonds en euros permet toutefois de protéger les gains du contrat.

SOUS-PERFORMER PAR EXCÈS DE PRUDENCE

Fin 2025, l'encours des PER collectifs/Perco était investi à 31% en fonds actions et à 20% en monétaires, le solde étant logé dans des fonds obligataires ou diversifiés, selon l'Association française de la gestion financière (AFG). Placer 20% dans des fonds monétaires, peu rémunérateurs, semble élevé pour une enveloppe censée être conservée pendant plusieurs dizaines d'années sans être immédiatement disponible. Lorsque les fonds sont immobilisés pour plusieurs décennies, l'excès de prudence peut être dommageable. La place allouée aux actifs risqués doit être prépondérante pour qui entend capitaliser sur la durée d'immobilisation des fonds. Avec une forte diversification des risques, bien évidemment. Bien appréhender le PER peut requérir les conseils d'un professionnel, surtout si le souscripteur a choisi la gestion dite à horizon qui désensibilise progressivement le portefeuille au risque de marché à l'approche de l'échéance. Placer l'intégralité d'un PER dans un fonds qui deviendra presque intégralement monétaire au moment de la retraite est une bonne solution pour qui prévoit une sortie en rente. Mais pour l'épargnant qui compte plutôt conserver son PER pour y piocher un complément de retraite au fur et à mesure de ses besoins, conserver des actifs risqués jusqu'au moment du passage à la retraite a du sens.

Emmanuel Schafroth ►

— Retraite: personnaliser l'épargne, accompagner les parcours

Alors que les plus de 65 ans sont désormais presque aussi nombreux que les moins de 20 ans en France, la préparation de la retraite devient un enjeu de plus en plus concret. Le PER, qui compte déjà près de 13 millions de titulaires, s'est imposé comme une solution de référence. Encore faut-il l'adapter à des parcours de vie et des situations patrimoniales très variés, et le faire évoluer dans le temps.

Nicolas Biret

Responsable
du développement
commercial,
UMR - Groupe VYV



Transformer la prise de conscience en stratégie

Les Français ont conscience de la nécessité de préparer leur retraite. Une étude menée par l'UMR avec le cabinet Adwise en 2025 révèle pourtant un paradoxe : 84 % considèrent l'épargne retraite indispensable pour compléter leurs revenus, mais moins de deux épargnants sur dix estiment faire le nécessaire pour s'y préparer. Les freins ne sont pas seulement financiers. 63 % se sentent insuffisamment informés sur la meilleure manière de s'y prendre, et plus d'un non-épargnant sur trois juge les offres trop complexes ou trop chères.

Pour les distributeurs, le message est sans ambiguïté. Un PER standardisé, opaque sur ses frais et présenté comme une simple enveloppe fiscale ne suffit plus. Au-delà de l'avantage fiscal, les clients attendent une solution qui corresponde à leur profil, à leur appétence au risque et à leurs projets, avec une information claire, notamment sur les frais. Répondre à ces attentes suppose de transformer l'intention d'épargne en une stratégie concrète et adaptée. C'est aussi éviter que des contrats ouverts restent ensuite en sommeil, sans être ajustés à la vie de leurs titulaires.

Des solutions à la mesure de chaque épargnant

Chaque profil appelle une réponse personnalisée. C'est pourquoi l'UMR, spécialiste de la retraite individuelle et entreprise à mission du Groupe VYV, propose deux approches complémentaires. D'un côté, le PER Corem, pour lequel chaque versement est converti en points, qui se transforment à la retraite en une rente versée à vie ou en capital. Accessible dès 20 euros par mois et géré de manière mutualisée, il s'adresse à ceux qui recherchent avant tout un complément de revenu régulier et prévisible. De l'autre, Périvie, un PER multisupport qui laisse le choix entre gestion pilotée, avec trois profils de risque, et gestion libre. Avec des versements modulables et des options de protection du conjoint, chaque épargnant peut construire une solution à son image.

Six Français sur dix souhaitent un accompagnement humain, fondé sur la confiance et des conseils adaptés à leur réalité financière.

Mais la personnalisation n'a de sens que si elle ne se paie pas au prix fort. Sur vingt ou trente ans, les frais de gestion sont souvent le premier facteur d'érosion du capital. À l'UMR, ils s'élèvent à 0,37 % par an pour Corem et à 0,60 % pour Périvie, quand ils peuvent atteindre 0,9 % pour les PER en points et 23 % pour les multisupports du marché, selon une étude du cabinet Vertone réalisée pour l'UMR en 2025. Cumulé sur toute une carrière, cet écart pèse directement sur le montant de la future retraite, et constitue un argument de poids pour le conseiller. Cette attention portée aux frais se retrouve également dans les autres conditions des contrats : premier arbitrage

de l'année gratuit, pas de frais de transfert après cinq ans ni sur les déblocages anticipés prévus par la loi.

Guider dans la durée

Proposer la bonne solution, au juste prix, ne suffit pourtant pas. Un PER se construit sur plusieurs années, au fil de parcours rarement linéaires : évolution des revenus, projet immobilier, changement de situation familiale. La personnalisation ne s'arrête donc pas à la souscription, elle se joue dans la durée.

C'est précisément ce qu'attendent les épargnants. Six Français sur dix souhaitent un accompagnement humain, fondé sur la confiance et des conseils adaptés à leur réalité financière. Le rôle du conseiller change alors de nature. Il ne s'agit plus de vendre un contrat, mais de le faire vivre en l'ajustant au fil du temps.

Pour les acteurs de l'épargne retraite, c'est là que se fera la différence. Personnaliser l'épargne, accompagner les parcours : c'est la meilleure façon d'aider les Français à préparer réellement leur retraite.

Bien calculer sa rente

Effort d'épargne, timing, niveau de rente: Challenges dresse des simulations concrètes pour bâtir une stratégie adaptée à chaque profil.

C'est l'inquiétude principale des actifs à l'approche de la retraite : « Quel sera le montant de ma pension, et surtout sera-t-elle suffisante pour maintenir mon niveau de vie ? » Actuellement, le taux de remplacement (le rapport entre la pension et le dernier revenu d'activité) se situe entre 60 et 75% pour les personnes ayant une carrière complète, d'après les estimations du Conseil d'orientation des retraites (COR) et de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Mais ce niveau risque de baisser vu l'essoufflement du régime de retraites.

Capital de 200 000 euros

Selon la troisième édition de l'Observatoire des solidarités intergénérationnelles, publiée par l'Asac-Fapes fin septembre, seuls 8% des actifs font aujourd'hui entièrement confiance au système actuel pour assurer leur futur niveau de vie et 75% des personnes interrogées ont décidé de se constituer une épargne individuelle (PER, assurance-vie, contrat de capitalisation), en complément du régime par répartition. Mais pour obtenir une rente mensuelle de 500 ou 1 000 euros à partir de 64 ans, le capital à accumuler se

chiffre selon les experts autour de 200 000 et 400 000 euros. « Pour accumuler une telle somme, le mieux est de démarrer le plus tôt possible », conseille Joëlle Nascimento, directrice éditoriale de Sapiendo. D'autant que quand on commence jeune, on peut choisir un profil de risque plus élevé, plus rentable sur le long terme. » Ainsi, l'effort d'épargne sera moins lourd : selon notre simulation, il suffit d'investir 267,56 euros par mois pendant trente ans en optant pour un profil dynamique pour obtenir un arrérage (le terme technique du versement de la rente) de 500 euros, tandis que l'investissement mensuel nécessaire grimpera à 510,65 euros si l'épargnant s'y prend dix ans plus tard (voir tableau ci-dessous).

Prévoir un revenu complémentaire à la retraite peut aussi être rendu comme nécessaire selon son choix de carrière : « Si une personne prend un ou plusieurs congés parentaux ou qu'elle bascule vers le statut de travailleur non salarié pour créer son entreprise, elle va valider beaucoup moins de points de retraite complémentaires, et doit donc mettre en place un dispositif d'épargne retraite pour compenser », recommande Joëlle Nascimento.



“
Le mieux est de démarrer le plus tôt possible. Quand on commence jeune, on peut choisir un profil de risque plus élevé, plus rentable sur le long terme.”

JOËLLE NASCIMENTO,
directrice éditoriale
de Sapiendo.

Après sa vie active, si le détenteur d'un PER choisit de convertir son épargne retraite en rente, le montant de celle-ci sera calculé en fonction de deux paramètres principaux : le capital accumulé sur le plan et l'espérance de vie du rentier, établie statistiquement en fonction des tables de mortalité de l'assureur. Évidemment, plus l'espérance de vie est élevée, plus la rente versée sera faible. Et si des options complémentaires sont ajoutées, comme la réversion au conjoint survivant ou un minimum d'annuités garanties, cela impactera également le calcul (à la baisse).

Fiscalité à la sortie

Mais la fiscalité viendra aussi grignoter le pécule. Car si le PER offre un avantage fiscal à l'entrée, il le reprend à la sortie : comme les pensions de retraite, la rente du PER sera soumise à l'imposition sur le revenu, après un abattement de 10%. Et il faudra ajouter les prélèvements sociaux (18,6%) sur une fraction de cette rente selon l'âge du retraité : 40% entre 60 et 69 ans, puis 30% après 70 ans. À vérifier aussi, les frais d'arrérages prélevés par l'assureur à chaque versement, qui réduisent la pension nette versée.

Les allergiques à la rente peuvent aussi se « fabriquer » un complément de revenu, en choisissant d'effectuer des retraits fractionnés sur plusieurs années. Un système qui permet en premier lieu d'étaler la fiscalité du PER dans le temps, et d'éviter le passage à une tranche d'imposition supérieure, inévitable lors d'un retrait total. Autre avantage, le capital restant continue d'être investi sur le PER jusqu'au bout. En revanche, contrairement à la rente viagère, le capital fractionné s'épuise inexorablement, et si le souscripteur vit plus longtemps que ce qu'il avait anticipé, son PER ne viendra plus compléter ses revenus de retraite.

D. P. ►

Construire un revenu mensuel de 500 ou 1 000 euros

DURÉE DE COTISATION	Quelle épargne pour obtenir 500 euros à 64 ans ? (par profil, en euros par mois)			Quelle épargne pour obtenir 1 000 euros à 64 ans ? (par profil, en euros par mois)		
	Prudent 3%	Équilibré 4,5%	Dynamique 5%	Prudent 3%	Équilibré 4,5%	Dynamique 5%
10 ans	1372,97	1272,86	1240,89	2745,95	2545,71	2481,78
15 ans	886,12	787,77	757,06	1772,23	1575,54	1514,11
20 ans	634,22	539,51	510,65	1268,44	1079,02	1021,29
25 ans	480,6	390,38	363,61	961,21	780,77	727,22
30 ans	377,42	292,14	267,56	754,85	584,28	535,11

SOURCE : SAPIENDO.

Coup de boost pour votre épargne et votre retraite

0% de frais sur versement ⁽¹⁾

0% de frais de rachat

0% de frais sur les arbitrages sur le PER ⁽²⁾

0,5% de frais de gestion ⁽³⁾



En savoir plus



Il existe un risque de perte en capital sur les supports en unités de compte ⁽⁴⁾.

Ensemble, prenons soin de demain

macsf.fr

3233

Service gratuit
+ prix appel

PUBLICITÉ

(1) Frais appliqués aux contrats d'épargne et retraite du 01/10/2026 au 31/12/2026. Ils s'appliquent sur tous les versements effectués, y compris les versements programmés, vers les contrats RES (hors RES individuels), RES Multisupport, RES Capi et RES Retraite. Les autres frais inhérents au contrat s'appliquent conformément aux dispositions contractuelles. Retrouvez le détail de notre politique de frais sur <https://www.macsfr.fr/patrimoine-finance/landing-pages/prendre-un-rendez-vous-epargne-retraite> ou en scannant le QR code. RES est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative libellé en euros souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite. RES Multisupport est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte, souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite. RES Capi est un contrat de capitalisation de groupe à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite. RES Retraite est un plan d'épargne retraite sous forme de contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative individuelle, libellé en euros et en unités de compte, souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.

(2) 0% de frais d'arbitrage sur le RES Retraite MACSF. Pour nos contrats d'épargne RES Multisupport et RES Capi, 0% de frais sur les arbitrages vers les UC jusqu'à 12 par an. 0,20% sur les suivants. Frais d'arbitrage en vigueur vers le fonds euros : 1%.

(3) Taux de frais de gestion réduit à 0,45% au lieu de 0,50% pour les contrats RES Multisupport et RES Capi dont le solde de cotisations nettes arrêté au 31 décembre de chaque année est égal ou supérieur à 450 000€.

(4) L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La description et le fonctionnement des supports en unités de compte sont détaillés dans les Documents d'Informations Clés (DIC) ou la Note d'Information, disponibles sur la page Supports financiers du site [macsf.fr](https://www.macsfr.fr).

Louer pour améliorer ses revenus

Investir dans l'immobilier reste un choix efficace. Mais avec des aléas réglementaires et des contraintes de mise en œuvre à prendre en compte.

La recette a fait ses preuves pour de nombreuses générations : acheter un bien immobilier pour le louer permet de se constituer un revenu régulier et, le jour venu, de compléter sa pension de retraite. Rien de plus simple sur le papier. L'équation s'est pourtant compliquée ces dernières années avec l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations comme l'encadrement des loyers, la disparition du régime Pinel ou le durcissement de la fiscalité de la location meublée. « *Investir dans l'immobilier locatif reste une bonne idée, mais il faut régulièrement réévaluer sa stratégie pour tenir compte de l'évolution du marché, des contraintes liées à la location et de la fiscalité* », confirme Thaïs Castang, associée du cabinet L&A Finance.

L'opération est le plus souvent réalisée via un emprunt immobilier, les loyers perçus couvrant une partie de la mensualité du prêt. Cela permet aussi de profiter du levier du crédit pour se constituer un patrimoine dans la durée. Une fois à la retraite, le propriétaire peut continuer de louer le bien ou le revendre et puiser dans ce capital pour compléter ses revenus.

Statut du bailleur privé

Les investisseurs ont le choix entre louer le bien nu et le louer meublé. « *Il n'existe pas de solution miracle : il faut peser le pour et le contre en termes de contraintes de gestion et de fiscalité, en fonction de sa situation personnelle* », souligne Thaïs Castang. Les deux options sont envisageables pour une petite surface, comme un studio ou un deux-pièces. Mais pour les grandes surfaces, la location nue reste préférable, car peu de familles sont à la recherche d'un bien meublé.

Les conséquences fiscales impactent largement l'équation. Dans le cadre d'une location nue, les reve-



Préparer sa retraite en investissant dans l'immobilier locatif reste une bonne idée, mais il faut régulièrement réévaluer sa stratégie pour tenir compte de l'évolution du marché, des contraintes liées à la location et de la fiscalité.

THAÏS CASTANG,
associée du cabinet L&A Finance.

nus fonciers nets (les loyers diminués de certaines charges et des intérêts de l'emprunt) sont soumis au barème de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux de 17,2%. Plus le contribuable se situe dans une tranche élevée du barème de l'impôt sur le revenu, plus l'impact fiscal est élevé. Il atteint déjà 47,2% pour ceux situés dans la tranche marginale à 30%.

Le nouveau statut du bailleur privé, créé cette année à l'initiative du ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, introduit une nouvelle voie. Il est plus avantageux du point de vue fiscal, mais est soumis à de nombreuses contraintes : il faut investir

dans des appartements neufs ou anciens loués en résidence principale pour neuf ans minimum, à des loyers plafonnés et à des locataires sous conditions de ressources.

Côté avantages, le régime Jeanbrun permet de bénéficier d'une fiscalité allégée, car le propriétaire déduit des loyers perçus une partie du prix d'acquisition du bien. Cet amortissement permet en général de réduire à zéro les revenus fonciers et même de créer un éventuel déficit foncier pouvant s'imputer sur les revenus globaux, dans la limite de 10 700 euros par an. « *Les contraintes sont fortes, mais nos études montrent que ce dispositif est majoritairement rentable en dépit de loyers inférieurs au marché* », indique Baptiste Bochart, juriste au sein de JD2M, un site spécialisé dans l'investissement locatif.

Meublé rentable

Louer le bien meublé est la solution retenue par de très nombreux investisseurs pour profiter des avantages du régime du loueur en meublé non professionnel (LMNP). « *Il ouvre droit à un amortissement du bien. Cela permet de neutraliser la fiscalité sur les revenus pendant dix à vingt-cinq ans en fonction du montage de l'opération* », précise Thaïs Castang. Mais le LMNP ne permet pas de générer un déficit foncier à proprement parler, contrairement au régime Jeanbrun. Et il n'est pas exempt de contraintes, puisqu'il faut équiper le bien en mobilier, gérer un turnover de locataires plus important et se conformer à des obligations déclaratives nécessitant le recours à un comptable. « *Malgré tout, l'investissement en location meublée reste plus rentable que le dispositif Jeanbrun, car le niveau des loyers est supérieur*, conclut cependant Baptiste Bochart. *Cela permet un retour sur investissement immédiat.* »

Agnès Lambert ►

Gaïa Gestion Privée, une vision humaine de la gestion de patrimoine

Dans l'univers de la gestion de patrimoine, le rendement est souvent considéré comme le principal, voire le seul critère à prendre en compte, oubliant que derrière les dossiers se trouvent des personnes. Et pour Antoine Marie, le fondateur de Gaïa Gestion Privée, cette dimension humaine est essentielle.

Qu'est-ce que Gaïa Gestion Privée ?

Gaïa Gestion Privée est une société de conseil en gestion de patrimoine. Nous accompagnons des particuliers, familles et dirigeants dans la gestion et l'optimisation de leur patrimoine. Mais au-delà de cette définition, somme toute classique de son activité, Gaïa est le fruit d'une conviction : celle qu'il faut replacer l'humain au centre de la discussion. Pour bien des acteurs, tout doit être construit autour du rendement : le rendement immédiat pour le client, sans considération pour ses objectifs à long terme, mais aussi et surtout le rendement pour le conseiller lui-même, qui recommandera alors les produits les plus intéressants pour lui, sans considérations pour les projets de son client. C'est d'ailleurs parce que je ne partageais pas cette vision que j'ai quitté mon poste précédent et fondé Gaïa Gestion Privée en 2024.

Comment accompagnez-vous vos clients ?

Je pars toujours d'une analyse de la situation et du projet, pour ensuite définir - et faire évoluer - la stratégie. Fondamentalement, c'est la stratégie qui dicte le rendement, et il est possible d'aller trouver de bons rendements, autour de 7% même avec une stratégie prudente. Je m'adapte au projet pour sélectionner les investissements, avec une vision d'anticipation, cruciale dans le cas de la préparation d'une retraite ou d'une transmission d'entreprise. Je tiens également compte des contextes : dans celui, incertain, que nous connaissons, nombre de mes clients souhaitent sécuriser leur patrimoine, ce qui est par exemple faisable via un contrat luxembourgeois. Gaïa Gestion Privée conserve une approche agnostique en matière de produit - même si je refuse des placements trop volatils, comme les cryptomonnaies - pour ne proposer que les solutions pertinentes.



Antoine Marie

Fondateur de Gaïa Gestion Privée

Quelle est votre vision de la gestion de patrimoine ?

Il faut, je crois, toujours se poser une question : est-ce que je recommanderai cet investissement à un proche, à un membre de ma famille ? Se poser cette question implique de changer d'approche, de repartir de l'humain, car la définition puis la mise en place de la stratégie la plus adaptée dépendent de la personne. La démarche de Gaïa Gestion Privée n'est pas de placer tel ou tel produit, ce serait de la collecte, mais d'apporter un conseil, même si cela n'exclut pas une part de subjectivité qui reste assumée et transparente. Ainsi, pour exercer un impact positif à mon niveau, j'incite mes clients à se tourner vers des typologies de produits plus engagés pour la planète. Mais l'essentiel reste l'humain, car c'est, à mon sens, à partir de lui que tout peut et doit se construire.



Ne pas passer à côté des avantages de l'assurance-vie

Longtemps privilégié par les épargnants pour compléter leur retraite, ce produit offre des qualités complémentaires à celles des PER : souples, liquides et idéaux pour la transmission.

Les épargnants n'ont pas attendu la création du plan d'épargne retraite (PER) en 2019 pour se préoccuper de compléter leur future pension. « *Le PER occupe le devant de la scène, mais il est tout à fait possible d'utiliser l'assurance-vie pour préparer sa retraite, seule ou en complément d'un PER* », résume Stanislas de Vasselot, directeur général de Linxea. Les avantages de l'assurance-vie sont nombreux : il s'agit à la fois d'une enveloppe de capitalisation permettant de faire fructifier son épargne et d'un excellent moyen de transmettre un capital dans de bonnes conditions fiscales.

Fiscalité favorable

Comme pour le PER, les sommes versées sur un contrat d'assurance-vie sont investies sur une variété de supports, avec ou sans risque. L'épargnant garde la main sur la répartition entre le fonds en euro, à capital garanti, et les unités de compte (UC) investies en actions, obligations, immobilier, private equity, etc. La fiscalité est avantageuse : en cas de retrait après huit ans, les gains bénéficient d'un abattement de 4 600 euros par an pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple. Au-delà, ceux-ci sont taxés à 7,5% (auxquels il faut ajouter les prélèvements sociaux de 17,2%, soit 24,7% au total). « *Pour un contrat dont les performances sont élevées, composé de 50% de versements et de 50% de plus-values, cela signifie qu'il est possible de réaliser un retrait d'un peu moins de 20 000 euros par an pour un couple marié ou pacsé, sans*



« Le PER occupe le devant de la scène, mais il est tout à fait possible d'utiliser l'assurance-vie pour préparer sa retraite, seule ou en complément d'un PER. »

STANISLAS DE VASELOT, directeur général de Linxea.

imposition autre que les prélèvements sociaux », calcule Henri Réau, le directeur général de Placement-direct.

Mais l'assurance-vie ne permet pas de bénéficier d'un avantage fiscal à l'entrée, contrairement au PER. « *Les contribuables imposés dans une tranche marginale faible, à 11% ou moins, ont plutôt intérêt à utiliser l'assurance-vie pour préparer leur retraite, car la réduction d'impôt à l'entrée sur le PER est limitée* », souligne Thais Cas-

tang, associée du cabinet L & A Finance. D'autant plus que le PER comporte une contrainte de taille : l'absence de liquidité, puisqu'il n'est pas possible de sortir avant la retraite, sauf dans quelques cas exceptionnels liés à des accidents de la vie (invalidité, décès du conjoint...) ou à l'achat de la résidence principale. Il faut donc être certain de ne pas avoir besoin de cet argent avant, dix, vingt ou trente ans selon son âge.

Rachats abordables

À l'inverse, il est possible à tout moment d'effectuer un rachat (total ou partiel) sur son contrat d'assurance-vie. Dans l'objectif de la préparation de la retraite, il reste évidemment recommandé de laisser l'argent fructifier le plus longtemps possible, mais la liquidité apporte une souplesse bienvenue aux épargnants. La fiscalité des rachats est certes moins avantageuse si le retrait a lieu avant le huitième anniversaire du contrat, mais elle n'est pas rédhibitoire : les gains sont alors imposés au prélèvement forfaitaire unique de 30%.

Au-delà de sa liquidité, l'assurance-vie présente aussi des atouts en termes de transmission. Les versements réalisés avant les 70 ans du détenteur bénéficiaire, à son décès, d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire. « *Le PER est aussi un bon outil de transmission, mais, hormis pour le conjoint qui est exonéré, les abattements sont beaucoup moins élevés : si l'épargnant décède après 70 ans, alors les fonds sont réintégrés à la succession après un abattement de 30 500 euros partagé entre tous les*

Quentin Houdas pour Challenges

Huit contrats sans frais d'entrée

NOM DU CONTRAT Distributeur/ Compagnie d'assurances	COMPAGNIE D'ASSURANCES	RENDEMENT DU FONDS EN EUROS 2025*	FRAIS DE GESTION		MINIMUM D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)	COMMENTAIRES
			FONDS EN EUROS	UC		
Altaprofits Vie (Altaprofits)	Generali	3%	0,75%	0,45% à 0,60%	300	500 UC en gestion libre. Douze profils de gestion confiés, au choix, à Lazard Frères Gestion ou Generali Wealth Solutions.
BoursoVie (BoursoBank)	Generali	3%	0,75%	0,75%	300	Huit mandats de gestion sont disponibles. 600 UC en gestion libre. En cas de rachat partiel, l'épargnant reçoit ses fonds dans un délai de 72 heures.
Fortuneo Vie (Fortuneo)	Suravenir	3% à 4,5%	0,60%	0,75%	100	Le rendement du fonds en euros dépend de la part d'UC du contrat. En 2025, il a atteint 4,5% pour les épargnants détenant plus de 70% d'UC.
Goodlife (GoodVest)	Spirica	3,26%	0,70%	0,50%	500	Quatre portefeuilles 100% responsables sont proposés, mixant fonds en euros et UC en actions, obligations et, pour certains, immobilier et actifs privés.
Linxea Vie (Linxea)	Generali	3%	0,75%	0,60%	300	Ce contrat affiche plus de 700 UC en gestion libre. Il est possible de combiner gestion libre et gestion pilotée au sein du même contrat.
Meilleurtaux Essentiel Vie (Meilleurtaux)	La France Mutualiste	3,5%	0,77%	0,50%	300	Contrat resserré sur 65 UC, dont une vingtaine d'ETF, uniquement en gestion libre. Meilleurtaux propose par ailleurs trois autres contrats en gestion libre ou pilotée.
Mon Placement Vie (Mon Petit Placement)	La France Mutualiste	3,5%	0,77%	0,50%	300	Six portefeuilles généralistes ou thématiques (spatial, tech...) sont proposés en complément du fonds euros. Ils sont eux-mêmes investis en unités de compte.
Placement-direct Vie (Placement-direct.fr)	SwissLife Assurance et Patrimoine	1,9% à 3,25%	0,6%	0,50%	500	Des frais ultraserrés pour ce contrat accessible avec des versements programmés à partir de 50 euros par mois. Neuf profils de gestion.

* Net de frais de gestion, brut de prélèvements sociaux.

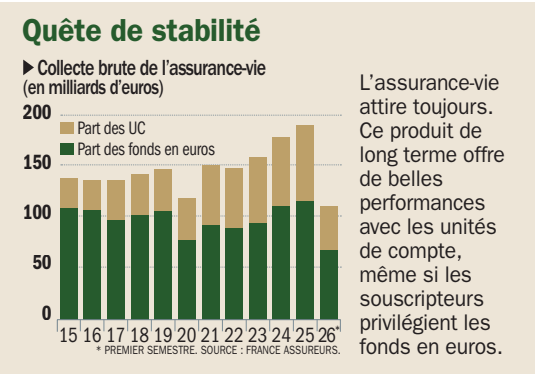
SOURCES : GOOD VALUE FOR MONEY, CHALLENGES.

bénéficiaires, explique Stanislas de Vasselot. *Autrement dit, l'assurance-vie permet une plus grande liberté dans la transmission.* »

Surveiller les frais

Il reste à choisir avec soin son contrat, car cette enveloppe a vocation à être conservée sur le long terme, contrairement à un livret bancaire que l'épargnant peut clôturer à sa guise sans conséquence fiscale s'il n'est pas satisfait du rendement. « *Il faut privilégier ceux dont les frais sont faibles afin de limiter l'impact sur la performance* », précise Stanislas de Vasselot. Les contrats distribués en ligne (voir tableau ci-dessus) ne font pas l'objet de frais sur versements. Tandis que ceux proposés par les banques de réseau, les com-

pagnies d'assurances ou les conseillers en gestion de patrimoine affichent souvent des droits d'entrée compris entre 2,5% et 4,5%. Même vigilance sur les frais de gestion, se situant entre 0,5% et 1% par an selon les contrats et les supports.



Au-delà du prix, la performance de l'assurance-vie dépend avant tout du moteur choisi. « *Il vaut mieux se tourner vers les contrats en architecture ouverte, donnant accès à une grande variété d'UC dans chaque classe d'actifs et différentes sociétés de gestion* », rappelle Thaïs Castang. Le fonds en euros doit aussi avoir fait ses preuves, même si dans une optique de retraite, l'épargnant fait la part belle aux UC. Ce support garanti en capital a affiché un rendement moyen de 2,65% en 2025. De nombreux assureurs proposent actuellement un bonus de l'ordre de 1,5% sur le fonds en euros pour un investissement minimal de 30% à 40% des versements sur unités de compte. Cela permet de viser un rendement de l'ordre de 4,5% en 2026 et en 2027.

A. L.